



**Chambre de commerce  
du Montréal métropolitain**

**Board of Trade of Metropolitan Montreal**

## **L'énergie comme source de développement pour le Québec**

***Mémoire présenté à***

**L'Assemblée nationale du Québec**

Dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'économie et le travail

par

**La Chambre du commerce du Montréal métropolitain**

Mars 2005

© Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 2005

## **Principales recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain à l'égard du secteur énergétique au Québec :**

- Favoriser le soutien des activités de recherche appliquée et de développement d'Hydro-Québec.
- Mettre en place des mesures fiscales permettant de compenser les coûts supplémentaires d'acquisition du carburant biodiesel.
- Maintenir une politique de tarifs concurrentiels d'électricité pour les entreprises.
- Maintenir, selon le coût de la vie, la stabilité et la prévisibilité à long terme des tarifs de l'électricité.
- Favoriser l'augmentation du parc de production d'hydroélectricité afin de suppléer à la demande et d'accroître les revenus générés par les exportations des surplus.
- Encourager l'emploi des formes d'énergie à leurs meilleurs usages, notamment en ce qui a trait au gaz naturel.
- Diversifier les sources d'énergie et, notamment, favoriser l'énergie éolienne, un type d'énergie permettant de contrer les émissions de gaz à effet de serre.

## **Présentation de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain**

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte quelque 7 000 membres. Sa mission est de représenter les intérêts de la communauté des affaires de l'agglomération urbaine de Montréal et d'offrir une gamme intégrée de services spécialisés aux individus, aux commerçants et aux entreprises de toutes tailles de façon à les appuyer dans la réalisation de leur plein potentiel en matière d'innovation, de productivité et de compétitivité. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

### **Introduction**

C'est avec grand intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain souhaite réagir au document de consultation intitulé « Le secteur énergétique au Québec - Contexte, enjeux et questionnements », rendu public en novembre dernier et qui fait l'objet de la présente Commission parlementaire sur l'économie et le travail.

D'entrée de jeu, la Chambre désire souligner l'intérêt manifesté par ses membres à l'égard de l'enjeu de la sécurité énergétique au Québec et de son importance pour le développement économique de la province et de sa métropole.

Le Québec détient une expertise technique et professionnelle reconnue internationalement, notamment à l'égard de la production, du transport, de la distribution, ainsi que de l'utilisation industrielle de l'électricité. Cette maîtrise du domaine énergétique a largement contribué au développement économique de la province et elle est aussi largement associée à la voie du développement durable sur laquelle le Québec s'engage actuellement.

Puisqu'un lien très étroit unit les politiques énergétiques du Québec et son développement économique actuel et futur, la Chambre est convaincue que dans le contexte de concurrence existant entre les États, le Québec n'a d'autres choix que d'ajuster ses politiques de développement en fonction des atouts qu'il détient.

Selon la Chambre, les États qui se dotent d'initiatives et de leviers économiques alliant innovation, productivité et compétitivité sont les mieux outillés pour faire face à la concurrence des autres États. Pour parvenir à allier ces trois éléments, la Chambre est d'avis que l'ensemble des acteurs oeuvrant au développement économique du Québec devront user de façons de faire créatives afin d'identifier les meilleures voies à prendre pour s'assurer d'un développement économique durable. Or, un de ces éléments, pour le Québec, est précisément le secteur énergétique et l'importance qu'il revêt dans le développement économique de la province.

C'est dans ce contexte que la Chambre désire contribuer aux travaux de la Commission sur l'économie et le travail en relevant certains éléments structurants de la sécurité énergétique qui ont une implication significative pour la compétitivité économique et le développement futur de la province et de sa métropole. La Chambre évoquera dans ce document ses recommandations à l'égard d'éléments précis qu'elle juge des plus importants pour le développement économique de la province et de sa métropole, afin de créer un environnement favorable à l'essor des entreprises.

## 1. Le choix de l'innovation

Principal joueur dans le domaine de la production et de la distribution d'énergie au Québec, Hydro-Québec, en plus du mandat de fournir l'énergie électrique sur le territoire québécois, se consacre à la recherche et au développement de nombreuses innovations issues ou liées à l'électricité. Ce rôle innovateur et avant-gardiste constitue, aux yeux de la Chambre, un important moteur de développement économique, puisque les projets développés génèrent des retombées majeures pour le Québec et sa métropole. Ces projets permettent aussi, par le biais de partenariats avec des centres de recherche et des universités, de même qu'avec certaines entreprises québécoises, de commercialiser nombre d'innovations. Hydro-Québec joue également un rôle prépondérant dans l'accroissement de la richesse du Québec, de même que de la compétitivité des entreprises, notamment en ce qui a trait aux mesures d'efficacité énergétique et de réduction de consommation d'énergie.

Pour la Chambre, le soutien de ces activités de recherche appliquée et de développement d'Hydro-Québec est fondamental puisqu'il permet, d'une part, de positionner le Québec et de nombreuses entreprises oeuvrant dans le domaine énergétique et du développement durable sur la scène internationale et, d'autre part, de consolider la crédibilité acquise au cours des dernières années. À cet égard, on constate, à l'échelle mondiale, une forte tendance à l'urbanisation et à l'industrialisation, notamment dans les régions émergentes que sont l'Asie et l'Amérique du Sud. La Chambre est d'avis que le Québec devrait mettre à profit le savoir-faire qu'il a acquis dans le secteur énergétique. Pour y parvenir, une des façons de faire est de soutenir les initiatives d'essaimage du savoir-faire des employés d'Hydro-Québec. Pour la société d'État, une telle initiative a le double avantage de diffuser et de faire connaître certaines de ses innovations technologiques, ainsi que d'en faire la commercialisation sur les marchés étrangers.

Aussi, si le Québec occupe une place enviable au chapitre de la production électrique et de la commercialisation de certaines innovations, il est aussi à l'avant-garde, en ce qui a trait à la production de carburants biodiesels issus d'huiles usées et de graisses provenant du secteur agroalimentaire. Or, dans le contexte actuel, où de nombreuses initiatives sont prises à travers le monde par les États, les entreprises et les citoyens, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, la Chambre voit d'un très bon œil l'utilisation de ce type de carburant. Cependant, dans la mesure où il coûte environ 0,20 \$ le litre plus cher que le pétrodiesel, des mesures fiscales devraient être mises en place pour ramener le coût de ce type de carburant comparable à celui du pétrodiesel. Il est à noter que les sociétés ontariennes de transport en commun bénéficient, pour leur part, de congés de taxes et qu'elles s'approvisionnent, dans une large proportion, au Québec.

Pour la Chambre, le gouvernement du Québec aurait tout avantage à mettre en place des mesures fiscales qui permettraient de compenser les coûts supplémentaires d'achat de ces carburants recyclés, par rapport aux carburants conventionnels. Ces mesures fiscales favoriseraient l'utilisation de ce type de carburant, non seulement par les sociétés de transport, mais également par les entreprises de camionnage et par les particuliers. Pour la Société de transport de Montréal (STM), le supplément associé à l'achat de biodiesel plutôt que le pétrodiesel conventionnel représente un montant de l'ordre de 2 M \$ annuellement. Aux yeux de la Chambre, cette somme paraît plutôt négligeable considérant les bénéfices que rapporteraient une telle initiative tant à l'égard de la réduction des gaz à effet de serre pour une métropole d'envergure internationale comme Montréal, que pour la sensibilisation des citoyens à des mesures efficaces – et relativement peu coûteuses – de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Enfin, une telle initiative permettrait de positionner le Québec comme un leader dans le domaine de la production et de l'utilisation de ce type de carburant.

## **2. L'énergie en tant que contribution majeure à la compétitivité économique**

Historiquement, le Québec a fait le choix de se doter de tarifs d'électricité avantageux, tant pour ses citoyens que pour ses entreprises. Pour la Chambre, ce choix constitue, en définitive, un élément de compétitivité extrêmement important, particulièrement pour les entreprises, qu'elles soient grandes consommatrices d'énergie, ou de moindre envergure telles que certaines PME du secteur manufacturier. Un tel avantage comparatif contribue largement à attirer et à retenir des entreprises et des investisseurs sur l'ensemble du territoire québécois.

L'abondance de nos ressources hydroélectriques permet à Hydro-Québec de fournir aux citoyens du Québec et aux entreprises, de l'énergie électrique à des tarifs avantageux par rapport à l'Ontario et aux États-Unis. Cela a contribué, de façon importante, à la productivité économique du Québec. Cette disponibilité énergétique a, à de nombreux égards, favorisé le développement de secteurs industriels tels que les pâtes et papiers et l'aluminerie, deux secteurs industriels qui occupent une place prépondérante dans le développement du Québec puisqu'ils génèrent des retombées économiques dans de nombreux secteurs d'activité. Par exemple, l'industrie de l'aluminerie représente au Québec 15 000 emplois et des dépenses en achats de biens et services de plus d'un milliard \$ annuellement. Ce secteur est aussi particulièrement énergivore et, à cet égard, les coûts de l'électricité pour les alumineries représentent, au Québec, 35 % de leurs coûts d'opération. Les coûts de l'énergie occupent une place extrêmement importante dans la décision de ces entreprises d'établir leurs usines sur le site le plus adéquat.

Les tarifs avantageux constituent un important levier économique pour le Québec et, selon la Chambre, le maintien d'une politique de tarifs concurrentiels pour les entreprises, à l'échelle mondiale, constitue un atout sur lequel les investisseurs, les entrepreneurs et les manufacturiers devraient pouvoir compter dans les années à venir.

Cependant, si des modifications de tarifs – toujours en respect avec le coût de la vie – sont effectuées pour rencontrer les exigences de l'inflation, pour la Chambre, il demeure extrêmement important qu'elles soient prévisibles à long terme et qu'elles soient appliquées de façon à éviter les chocs. En effet, les industries qui doivent investir des sommes importantes pour mettre à niveau leurs infrastructures ont en général besoin de connaître les paramètres d'exploitation. Aux yeux de la Chambre, la stabilité et la prévisibilité à long terme des tarifs de l'électricité constituent en soi un avantage compétitif pour le Québec et il est déterminant de veiller à ce que cet atout demeure et que les tarifs demeurent des plus concurrentiels par rapport à ceux observés sur les autres marchés.

Un autre élément requis par les entreprises pour déterminer les niveaux d'investissement consiste à obtenir les volumes d'électricité nécessaire pour assurer le fonctionnement de leurs usines. Pour la Chambre, il en va de la compétitivité des entreprises de connaître à l'avance les volumes d'électricité disponibles et la durée de ces approvisionnements en vue d'effectuer les investissements les plus adéquats.

Il appert cependant qu'Hydro-Québec prévoit que les possibilités d'exporter dans les prochaines années s'amenuiseront considérablement puisque l'offre d'électricité québécoise n'égalera plus la demande des résidents ni des entreprises. Dans ce contexte, les possibilités d'augmenter le parc de production d'hydroélectricité afin de suppléer à la demande et d'accroître les revenus générés par les exportations des surplus, devraient être, selon la Chambre, une avenue à favoriser tout en continuant à privilégier la demande québécoise. La production d'énergie hydroélectrique constitue aussi un avantage de compétitivité puisqu'il s'agit d'une énergie produite localement et qui permet de tirer des revenus importants, notamment de l'extérieur dans le cas des exportations. Cette augmentation des revenus de l'État ne devrait cependant pas se faire au détriment de la création de richesse par le développement de l'activité économique, particulièrement en s'assurant que le Québec, tout en exportant, dispose d'assez d'énergie pour alimenter son développement interne. Or, pour la Chambre, le gouvernement du Québec –

à qui reviennent les dividendes de cette exploitation – devrait allouer les revenus tirés de ces échanges commerciaux, notamment, et de façon prioritaire, au remboursement de la dette.

### 3. L'énergie comme source de richesse

Le Québec, grâce notamment à ses nombreux et considérables réservoirs hydroélectriques, se trouve dans une position plus qu'enviable face à ses voisins que sont l'Ontario et les États du nord des États-Unis. En effet, il détient un atout majeur quant à la gestion de ses stocks d'énergie électrique, puisque Hydro-Québec est en mesure de stocker de l'énergie sous forme d'eau et de la vendre sur les marchés extérieurs lorsque les conditions sont les meilleures pour en obtenir un prix avantageux. En outre, le Québec est en mesure d'acheter l'électricité lorsque celle-ci est vendue à un coût moindre que celui auquel le Québec est en mesure de la produire. La société d'État peut, par conséquent, stocker « l'énergie non produite » à l'intérieur de ses réservoirs et l'utiliser aux moments nécessaires pour combler les besoins locaux ou l'écouler sur les marchés extérieurs. À cet égard, les États du nord des États-Unis et l'Ontario – les principaux acheteurs d'électricité québécoise – de par leurs types de production d'énergie, ne bénéficient pas de cette possibilité de stockage.

Pour la Chambre, cet atout constitue un véritable avantage comparatif qu'il est nécessaire de considérer pour le développement de la province. Exporter des surplus énergétiques ne constitue pas une menace et, pour la Chambre, le Québec n'a pas les moyens de se priver des revenus tirés de ces échanges commerciaux. Au cours des quatre dernières années, c'est 1,7 milliard \$ de profit qui a été réalisé par le biais de ces exportations<sup>1</sup>. À titre de comparaison, cette somme représente l'équivalent de celles investies par le gouvernement du Québec dans la construction des deux futurs centres hospitaliers de Montréal.

L'offre d'électricité à prix avantageux aux entreprises locales, qui permet d'accroître sensiblement leur compétitivité et de générer des retombées économiques au Québec, doit rester prioritaire. Ainsi, la Chambre est d'avis qu'un équilibre doit être établi entre l'offre d'énergie électrique destinée aux exportations et la demande locale des entreprises, notamment les PME et les grandes entreprises des secteurs manufacturiers. L'offre de quantités suffisantes d'énergie électrique est d'ailleurs une condition essentielle pour les entreprises locales.

En outre, le Québec dispose d'une diversité de types de production d'énergie et de types d'énergies dont les utilisations, aux yeux de la Chambre, auraient avantage à être revues. L'énergie hydroélectrique est une des principales sources d'énergie et, aux yeux de la Chambre, cette forme d'énergie est une de celles qui mérite d'être développées davantage pour le bénéfice des citoyens et des entreprises. Le Québec dispose d'un large potentiel hydroélectrique encore non exploité et une expertise reconnue à travers le monde. Cependant, il appert que la diversification des types de production et de sources d'énergie pourraient constituer des avantages intéressants pour certains types de besoins. L'utilisation du gaz naturel pour la chauffe résidentielle et commerciale, de même que pour un grand nombre de procédés industriels, sont des exemples qui démontrent que c'est l'emploi des formes d'énergie aux meilleurs usages qui permettra de mieux diversifier les énergies au Québec et d'éviter de dépendre d'une seule. De plus, cette diversification permettrait de dégager des surplus d'électricité pouvant être vendus sur les marchés extérieurs et de contribuer, de façon significative, aux coffres du gouvernement provincial.

Dans le contexte où de nombreuses initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont mises en place pour rencontrer les objectifs du protocole de Kyoto, l'utilisation de sources d'énergie propres est toute désignée. À cet égard, le Québec, par la production et l'utilisation de sources d'énergie parmi les plus propres au monde, contribue au maintien d'une qualité de l'environnement enviée. Or, si le Québec a largement exploité son potentiel hydroélectrique, il en va tout autrement de son potentiel

---

<sup>1</sup> Gouvernement du Québec, *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*, 2004.

éolien qui permettrait d'ajouter à la capacité de production électrique de la société. Pour la Chambre, cette forme d'énergie renouvelable, dont les impacts sur l'environnement sont minimes par rapport à d'autres, aurait le double avantage de réduire la production d'hydroélectricité et de stocker de l'énergie sous forme d'eau dans les réservoirs hydroélectriques et surtout, d'exporter cette électricité lorsque le marché permet à la société d'obtenir de forts prix. Pour l'ensemble de ces raisons, et notamment parce que l'hydroélectricité constitue une forme d'énergie innovante, la Chambre est d'avis que des investissements devraient être priorités dans ce secteur afin de mieux connaître les sites propices à l'exploitation des ressources éoliennes et éventuellement d'en accroître l'utilisation.

Enfin, pour la Chambre, la qualité de l'environnement constitue, à l'échelle de la province, un élément de compétitivité unique qu'il est primordial de préserver. À cet égard, Montréal sera l'hôte, en décembre prochain, de la 11<sup>e</sup> conférence des parties signataires du protocole de Kyoto, une importante rencontre qui réunira près de 10 000 spécialistes des questions relatives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Québec aurait tout avantage, à l'occasion de cette réunion, à se positionner, à la fois comme un important leader de la production d'énergie renouvelable et comme un acteur contributif, par le choix de ses sources énergétiques, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Si réellement le Québec fait le choix d'un développement durable, le choix judicieux des énergies, de leur mode de production, ainsi que de leur utilisation sera crucial. La Chambre est d'avis que l'avenir du développement de la province en dépend largement et, qu'en ce sens, les projets énergétiques devront être élaborés en fonction d'un développement soutenu et durable, tant au plan environnemental qu'économique.

**Conclusion :**

Le Québec, à bien des égards, se trouve dans une position plus qu'enviable quant à la production et à la vente de ses ressources énergétiques. La province compte des ressources majeures, dispose d'un potentiel de développement très important, et jouit de la possibilité de stocker de l'énergie et de la vendre sur les marchés extérieurs lorsque les prix sont élevés. Peu d'États sont dotés de tels atouts et pour la Chambre, le Québec n'a pas les moyens de ne pas mettre à profit ses ressources énergétiques et l'expertise qu'elle a su développer.

L'innovation du secteur énergétique par le développement efficace et l'utilisation optimale de l'énergie, la mise en place de moyens permettant de faire de l'énergie un élément de la compétitivité économique pour les entreprises, ainsi que la possibilité de faire de l'énergie un élément générateur de richesse sont trois notions qui contribueront à l'essor économique du Québec et de sa métropole.

Ainsi, les recommandations que contient ce mémoire et qui, notamment, mettent en relief l'importance de soutenir les activités de recherche appliquée et de développement d'Hydro-Québec, le maintien de prix de l'électricité avantageux pour les entreprises du Québec, l'augmentation de la capacité de production hydroélectrique, de même que le maintien de l'exportation des surplus énergétiques du Québec, sont toutes des recommandations qui, aux yeux de la Chambre, contribueront à faire du Québec et de sa métropole, des endroits parmi les plus compétitifs où faire des affaires.

Convaincue de l'importance du secteur énergétique et de ses nombreuses composantes pour le développement du Québec et de sa métropole – et parce qu'elle désire être un acteur contributif et responsable de ce développement –, la Chambre donne son plein appui au gouvernement du Québec dans la poursuite des travaux entourant la mise en œuvre de la future politique énergétique au Québec.